

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 SG 107 Subvention (373 500 euros) et signature d'un avenant à la convention d'objectifs avec l'association APOEC (11e) pour l'organisation de la 11e édition du Festival Paris Cinéma.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération, en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association pour l'organisation d'un événement cinématographique (APOEC) située 155 rue de Charonne (11^e) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère

Article 1 : Une subvention de fonctionnement est attribuée à l'APOEC située 155 rue de Charonne – 75011 Paris, pour l'organisation, en 2013, de la 11e édition du Festival Paris Cinéma.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 373 500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013, rubrique 314, nature 6574, ligne 02006, provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma.

Article 3 : M. Le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération.